

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-085 BIS**

EN DATE DU : **24 NOVEMBRE 2025**

### **SANTÉ : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT N°3 DU PROJET " SITE AUTONOMIE "**

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

#### **PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs**

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI  
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS  
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON  
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE  
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

#### **ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame**

Adrien MOREAU et Hélène PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

Vu la décision de bureau n° DB 2023-017 du 11 avril 2023 autorisant le Président de la Communauté de communes à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment services à l'autonomie, sur la parcelle sise ZN94 au Poteau à Genouillac ;

Vu la délibération n° 2023-036 du 11/07/2023 concernant la maîtrise d'œuvre pour la création du « Site Autonomie » ;

Vu la délibération n° 2023-063 du 24/10/2023 validant le projet « site autonomie » et présentant son plan de financement ;

Vu la délibération n° 2024-052 BIS du 16 septembre 2024 portant sur la demande de validation du projet « site autonomie » et la modification plan de financement ;

Vu la délibération n° 2025-062 du 16 juillet 2025 validant l'avant projet sommaire (APS) et le lancement de la consultation de marché de travaux du site autonomie ;

Vu la délibération n°2025-083 du 24 novembre 2025 portant sur le choix des offres pour le marché de travaux du site autonomie;

Vu la délibération n°2025-084 du 24 novembre 2025 portant sur L'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre du site autonomie;

Il est nécessaire de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses	
Maîtrise d'œuvre	56 000,00 €
SPS et Bureau de contrôle	6 875,00 €
Étude de sol	2 169,00 €
Travaux	554 153,31 €
Publicité	890,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>620 087,31 €</b>

Recette		
DETR	50,00 %	310 043,65 €
FEDER	16,13 %	100 000,00 €
Autofinancement	33,87 %	210 043,66 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>620 087,31 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement n°3, dans le cadre projet « Site Autonomie » pour un montant de 620 087,31 € HT,
- **AUTORISE** le Président à faire les demandes auprès des financeurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,  
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance  
Sylvain DUQUEROIX

